



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-14-0698 du 01/09/2014**

Délégation de signature du 1<sup>er</sup> septembre 2014

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION SPECIALISEE DE CONTROLE FISCAL CENTRE

**Direction spécialisée de contrôle fiscal Centre**

### **RÉSUMÉ**

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal  
Conciliateur fiscal

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-14-0678 du 25/08/2014

L'administratrice générale des finances publiques, chargée de la direction spécialisée de contrôle fiscal Centre ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du 25 août 2014 désignant Monsieur Eric RAIMBAULT, conciliateur fiscal de la direction spécialisée de contrôle fiscal Centre ;

Vu la décision du 25 août 2014 désignant Monsieur Christian VALL, conciliateur fiscal adjoint de la direction spécialisée de contrôle fiscal Centre ;

Vu la décision du 1er septembre 2014 désignant Madame Hélène GAGET, conciliatrice fiscale adjointe de la direction spécialisée de contrôle fiscal Centre ;

**Arrête :**

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric RAIMBAULT, à Madame Hélène GAGET et à Monsieur Christian VALL, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement.

**Article 2**

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES,

SOPHIE PAYART DE FITZ-JAMES

BOFiP  
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756